



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

**Arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR
autorisant le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Deux Morin
à réaliser un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau
du bassin versant du Grand Morin
sur le territoire du syndicat en Seine-et-Marne et en Marne
et le déclarant d'intérêt général**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)**

Consultation du 23 septembre au 14 octobre 2022 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation du programme pluriannuel d'entretien sur le territoire du syndicat en Seine-et-Marne projetée par le Syndicat mixte du Bassin Aval du Petit Morin a été soumis à la consultation du public du 23 septembre au 14 octobre 2022 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site des préfectures de Seine-et-Marne et de la Marne :

- <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques>
- <https://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-public-aux-decisions-prises-en-matiere-d-environnement>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

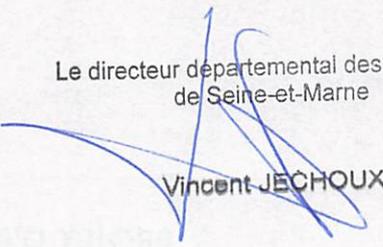
- ddt-sepr@seine-et-marne.gouv.fr
- ddt-seepr@marne.gouv.fr
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques, ou à la DDT de la Marne.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le 17 octobre 2022

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Vincent JECHOUX